

**Déclaration des élus force ouvrière : CTL du 7 novembre 2013**

Monsieur le président,

L'indépendance syndicale, à la base de toute action revendicative est l'élément structurant du syndicat FO. La liberté syndicale est un principe reconnu constitutionnellement et à ce titre, les membres d'une quelconque organisation de défense des intérêts professionnels doivent être respectés, dans l'exercice de leur mandat.

Or, une série d'incidents visant directement les élus en CTL et à la dernière CAPL sont venus remettre en cause ces principes. Les faits relevés sont assez graves dans la mesure où nos représentants ont fait l'objet de plusieurs remarques désobligeantes sur la conduite à tenir ou encore sur la manière d'intervenir dans la défense de leurs dossiers. Certains dossiers n'ont fait l'objet d'aucun commentaire de la part de la direction, malgré les interventions insistantes de nos représentants. Ces derniers ont malgré tout continué de siéger uniquement pour assurer la défense de leurs collègues. Lors d'un récent CTL, nos représentants ont été pris à partie pour avoir posé une question visiblement gênante alors qu'en l'espèce elle ne relevait d'aucune gravité ou d'importance particulière, et qui entrait dans le champ de compétence des CTL : l'organisation des services. Pour notre organisation, il est inconcevable que le dialogue social se déroule dans de telles conditions.

FO est un syndicat de dialogue respectueux des institutions et des hommes. Il exige en retour que ses représentants soient également respectés. Cette exigence n'est plus tenue à l'heure actuelle. Nous refusons en conséquence de siéger au présent CTL en signe de protestation.

Nous avons à plusieurs reprises dénoncé la qualité du dialogue social tant au plan national qu'au plan départemental, il est urgent que les choses évoluent dans le bon sens, dans l'intérêt des personnels.

**Les élus FO-DGFIP**